



DELIBÉRATIONS N°140
CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2022

DEL 2022.10.19/140

Thème :
FINANCES

Le **mercredi 19 octobre 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Objet :

**Assurances -
renouvellement des
marchés de couverture
des dommages aux
biens et risques
annexes /
responsabilité
juridique / risques
statutaires du
personnel / protection
juridiques des
personnes physiques**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Christian FERRUS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation :

Date : 12/10/2022

Affichage : 12/10/2022

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA
Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Élisabeth FAURE
André MARTIN donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Absents excusés :

Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Corinne FAURE-BRAC, Sandrine CORDIER, Renaud PONS, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20221019-2022_10_140-DE
Reçu le 25/10/2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1414-2 ;
- VU** le Code de la Commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;
- VU** le procès-verbal, annexé à la présente délibération, de la commission d'appel d'offres du 12 octobre 2022 relatif à l'attribution des marchés de services d'assurance ;

CONSIDERANT la consultation lancée sous forme de procédure formalisée le 9 mai 2022, conformément aux articles L.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique pour les besoins de la Ville de Briançon concernant les services d'assurance ;

CONSIDERANT l'avis des membres de la commission d'appel d'offres réunie le 12 octobre 2022 et consigné dans le procès-verbal ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires ont été portés au budget de la Ville ;

CONSIDERANT les travaux de la commission FINANCES et AFFAIRES GENERALES réunie le 17/10/2022.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de services d'assurance pour la Ville de Briançon avec les compagnies suivantes :

AR Prefecture005-210500237-20221019-2022_10_140-DE
Reçu le 25/10/2022

Lots	Désignation	Titulaire	Montant prévisionnel TTC/an
1	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES	Compagnie SMACL 114 avenue Salvador Allende 79031 NIORT	54 364,02 € (offre variante n°1)
2	ASSURANCE RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES	Compagnie SMACL 114 avenue Salvador Allende 79031 NIORT	14 326,85 € (offre de base) + 2 206,74 € (prestation supplémentaire n°1 « protection juridique personne morale)
3	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL	Cabinet Sofaxis/Compagnie CNP Route de Creton 18110 VASSELAY	126 443,43 € (offre de base)
4	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES	MADELEINE BRISSET/CFDP 426 Rue Jules Valles 50000 SAINT LO	394,05 €

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33**CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****NE PREND PAS PART AU VOTE : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2022.10.19/140

PUBLIÉE LE : **25 OCT. 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA





PROCES VERBAL COMMISSION APPEL D'OFFRES
du 12 octobre 2022
MARCHES DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LA VILLE DE BRIANÇON

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

VILLE DE BRIANÇON
1 rue Aspirant Jan
05100 BRIANCON

Tél : 0492212072

Fax :

Poste :

Courriel : marches.publics@mairie-briancon.fr

Adresse internet : <http://www.ville-briancon.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Monsieur Arnaud MURGIA, Maire de Briançon

B - Objet de la consultation

Objet du marché

MARCHES DE SERVICE D'ASSURANCE POUR LA VILLE DE BRIANCON

Attribution d'un marché pour chaque lot.

Lot(s)	Désignation
1	DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES Les variantes exigées sont à prendre en compte pour ce lot, elles sont détaillées dans l'acte d'engagement.
2	RESPONSABILITES ET RISQUES ANNEXES Les variantes exigées sont à prendre en compte pour ce lot, elles sont détaillées dans l'acte d'engagement.
3	RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL Les variantes exigées sont à prendre en compte pour ce lot, elles sont détaillées dans l'acte d'engagement.
4	PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES

AR Prefecture

005-210500237-20221019-2022_10_140-DE
Reçu le 15/06/2022

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

Articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

C - Déroulement de la consultation

Date d'envoi avis appel à concurrence procédure formalisée :

- BOAMP avis n°22-65734 du 13/05/2022
- JOUE avis n° 2022/S 093-255257 du 13/05/2022
- PROFIL ACHETEUR : avis n° 3864269 du 06/05/2022

Date et heure limites de réception des offres

jeudi 09 juin 2022 à 12:00

Délai de validité des offres

6 mois

D - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 8

Hors délais : 0

E - Ouverture des plis

A l'issue de la phase initiale d'examen des diverses candidatures, l'ensemble des candidats présente les capacités nécessaires au vu des renseignements demandés dans le règlement de la consultation.

: Dommages aux biens et risques annexes

- ✓ Compagnie SMACL

: Responsabilité et risques annexes

- ✓ Cabinet Paris Nord Assurances (PNAS) / Compagnie AREAS DOMMAGES
- ✓ Compagnie SMACL

: Risques statutaires du personnel

- ✓ Cabinet BEAH / Compagnies LLOYD'S INSURANCE COMPANY / ACTE VIE
- ✓ Cabinet SOFAXIS / Compagnie CNP
- ✓ Cabinet WILLIS TOWERS WATSON (Gras Savoye)/ Compagnie GENERALI VIE
- ✓ Cabinet YVELIN / Compagnie AXA

: Protection juridique des personnes physiques

- ✓ Cabinet MADELAINE BRISSET (cabinet Joly)/ Compagnie CFDP
- ✓ Compagnie SMACL
- ✓ Cabinet SOFAXIS / Compagnie SHAM

3) - DESCRIPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES REÇUES

Tous les candidats ont fourni les pièces demandées dans l'avis d'appel public à la concurrence.
Toutes les candidatures et toutes les offres sont recevables.

4) - ELIMINATION DES OFFRES

Sans objet.

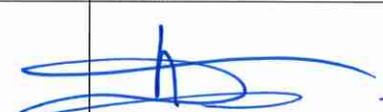
5) - DECISION D'ATTRIBUTION DE L'OFFRE

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres décide :

- ⇒ de suivre la proposition figurant dans le rapport d'analyse,
- ⇒ d'attribuer à l'unanimité les marchés de services d'assurances aux entreprises suivantes :

Numéro lot	Désignation	Titulaire	Montant prévisionnel TTC/an
1	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES	Compagnie SMACL 114 avenue Salvador Allende 79031 Niort	54 364,02 € (offre variante n° 1)
2	ASSURANCE RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES	Compagnie SMACL 114 avenue Salvador Allende 79031 Niort	14 326,85 € (offre de base) + 2 206,74 € (prestation supplémentaire n°1 « protection juridique personne morale)
3	ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL	Cabinet Sofaxis/Compagnie CNP Route de Creton 18110 Vasselay	126 443,43 € (offre de base)
4	ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DES PERSONNES PHYSIQUES	MADELAINE BRISSET/CFDP 426 Rue Jules Valles 50000 SAINT LO	394,05 €

Les offres pour chacune des lots correspondent aux cahiers des charges et aux besoins de la Ville de Briançon et, sont classées comme étant les plus avantageuses économiquement selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Nom	Prénom	Qualité	Signature
MURGIA	Arnaud	Maire de Briançon, Président de la CAO	Représenté par M. Christophe OSTI 
CHIAPPONI	Jean-Marc	Membre titulaire	
SCHWARZ	Thomas	Membre titulaire	
PEYTHIEU	Eric	Membre titulaire	
VALDENNAIRE	Catherine	Membre titulaire	
POYAU	Aurélie	Membre titulaire	
ASTIER-CONVERSET	Annie	Membre suppléant	
MICHEL	René	Membre suppléant	
FERRUS	Christian	Membre suppléant	
LALANNE	Alexis	Membre suppléant	
LEON	Gabriel	Membre suppléant	